

M. James Woods, secrétaire-trésorier intérimaire, bureau des commissaires du havre, Québec, étant assermenté, est interrogé par M. Geoffrion. Pendant son interrogatoire, certains documents et certaines lettres sont produits, classés et marqués comme : Exhibits de "A" à "R" inclusivement.

Ordonné, Que M. Woods fasse des recherches pour tous les papiers, etc., demandés par le conseil, parmi les documents qui sont la propriété du bureau des commissaires du havre, et que ces documents soient annexés et classés par le greffier pour être soumis au comité à sa prochaine séance.

Le comité s'ajourne ensuite jusqt'à demain, 10.30 du matin.

Certifié.

WALTER TODD,
Greffier du comité.

MERCREDI, 27 mai 1891.

Le comité se réunit à 10.30 a.m.

PRÉSENTS :

Messieurs Girouard, *président*,

Amyot,	Davies,	McCarthy,
Barron,	Edgar,	McLeod,
Beausoleil,	Flint,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Burdett,	German,	Moncrieff,
Cameron (<i>Huron</i>),	Ives,	Mulock,
Chapleau,	Kirkpatrick,	Tarte,
Costigan,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Thompson (<i>Sir John</i>),
Curran,	Laurier,	Tupper,
Daly,	Lister,	Wood (<i>Brockville</i>).—27.

Le président dépose sur la table un résumé des papiers choisis par le conseil, parmi les documents et les archives des commissaires du havre de Québec, classés par le greffier du comité.

Ces lettres et papiers (au nombre de 36), sont déposés sur la table par le greffier et marqués comme Exhibits "S" à "A 2" inclusivement.

M. James Woods est rappelé et interrogé de nouveau. Il soumet un état des comptes payés pour les contrats des bassins Louise et du bassin de radoub jusqu'au 1er août 1883, lequel état est classé et marqué comme : Exhibit "A 2½."

La question de l'impression des documents qui ont été déposés devant le comité, ayant été soulevée, il est

Décidé, Que le choix des documents à imprimer sera laissé aux soins des conseils des deux parties, et que, s'il survient quelque difficulté, la décision sera laissé au comité.

Le président donne lecture d'un télégramme de Richard Kimmitt, de St. Catharines, déclarant qu'il y a de la maladie dans sa famille, mais qu'il paraîtra comme témoin, quand il sera demandé, si on lui avance le montant de ses dépenses.

Ordonné, Que le greffier écrive à M. Kimmitt et l'informe qu'il est contraire à la pratique suivie d'avancer aux témoins le montant de leurs dépenses, mais que toutes ses dépenses seront payées quand il aura fait sa déposition et que, comme il y a de la maladie dans sa famille, il ne recevra aucune assignation avant le moment où il sera appelé à témoigner.

M. E. F. E. Roy, secrétaire du ministère des Travaux Publics, est assermenté et interrogé.

M. Robert H. McGreevy est assermenté et interrogé. Au cours de son interrogatoire, certaines lettres écrites par l'hon. Thomas McGreevy à R. H. McGreevy sont lues, classées et marquées comme : Exhibits "B 2" à "O 2" inclusivement.